

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2014

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2236)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF7

présenté par

M. de Courson, M. Jégo, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Philippe Vigier

ARTICLE 2

A l'alinéa 4, la deuxième ligne du tableau est ainsi rédigée :

Solde structurel	-4,4	-4,3	-3,8	-2,8	-1,8	-0,8

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le contexte de crise que nous connaissons actuellement, la notion de solde conjoncturel n'a plus de sens car il n'y a plus de cycle économique.

C'est pourquoi il est proposé d'inscrire dans le tableau le solde structurel sans le distinguer du solde conjoncturel.